



Procès-verbal du Comité directeur du RCT Association du lundi 9 mars 2020

Membres présents :

Marcel BOLLA
Nadine CAGNOL
Alexis DEJARDIN
Fabrice DEMULIER
Henri DOËRR
Maurice DUNY
Philip FITZGERALD
José GADEA
Richard GIRAUD
Michel GRILLO
Aldo GRUARIN
Sylvie HERNANDEZ
Michel JEAN
Alex MASSARI
Robert MASSIPE
Bruno NAUD
Julien PERPERE
Jean REY
Patrick SANTINELLI
Louis SOUFFLOT
Hervé UNVOY
Yves ULM

Membres représentés :

Jean-François GUIHODO par Henri DOERR
Robert MONTEUX par Alex MASSARI

Membres excusés :

Christian RODRIGO
Dominique TRIGON

Représentants auprès de la SASP excusés :

Jean-Claude BALLATORE
Philippe LOGIER
Olivier ROUARD
Xavier TACCARD

Le Comité directeur du RCT Association est réuni lundi 9 mars 2020, au Siège de l'Association, Stade Mayol, avenue de la République, à TOULON (83000). Le Président Alex MASSARI ouvre la séance à 12h00. Après avoir remercié les vingt deux membres présents et les deux représentés d'avoir donné pouvoir, il déclare que ce Comité directeur peut délibérer dans le respect des statuts.

1. Le PV du Comité Directeur du 10 février 2020 est adopté et signé.

2. Résultats sportifs et actualité sportive

Résultats sportifs

Richard GIRAUD fait part au Comité des résultats sportifs du week-end :

- les U13 ont fini premiers d'un Tournoi-Plateau organisé sur La Seyne.
- ce samedi 7 mars, les Cadettes ont engrangé une septième victoire consécutive. En s'imposant 49 à 10, devant leurs homologues de Voiron, sur la pelouse de l'Estagnol à la Moutonne, elles sont désormais deuxième de poule.

Jean-Jacques BORTOLAÏ complète en soulignant que les Cadets veulent faire un match à Nice où leurs staffs envisagent de créer un trophée, sur une rencontre annuelle.

Actualité sportive

Jean-Jacques rappelle au Comité que des projections pour la saison sportive 2020-2021 ont été faites par la Commission sportive, « pour les catégories « Elite », sur avis des éducateurs concernés. Olivier BEAUDON, très impliqué, s'est chargé des Espoirs et des Crabos, tandis que Guillaume SIMEONI s'est occupé des Cadets. Une réunion va être organisée sur ZOOM par la Commission sportive, au cours de laquelle les éducateurs des équipes concernées vont pouvoir intervenir à nouveau. Il conviendra que le Bureau valide ensuite ces propositions affinées.

3 - Fonds de dotation et nouvelle convention

Alex MASSARI regrette d'annoncer au Comité que les négociations sur le Fonds de dotation et la nouvelle convention sont toujours au point mort.

Philip FITZGERALD revient sur l'historique des négociations.

A l'automne 2019, la SASP a soumis à notre analyse un projet de statuts, rédigé par elle et déjà très abouti, en demandant à l'Association RCT de mettre à disposition du Fonds de dotation la marque et les dérivés de la marque.

Pour matérialiser cette mise à disposition, la SASP a ensuite proposé au président de l'Association RCT de signer un papier libre, où il concèderait au nom de cette dernière, à titre gratuit et pour une durée illimitée, au Fonds de dotation, la marque RCT et ses dérivés.

L'Association qui n'avait à aucun moment été sollicitée pour contribuer à l'élaboration du projet en retour émis des réserves et recommandations :

- 1) que le RCT Association dispose d'un siège au comité de surveillance si le budget dépasse 1M d'euros et que le Président de l'Association puisse désigner un des membres dudit Comité.
- 2) que le président de l'Association RCT puisse s'opposer à un projet (droit de regard) présenté par le Fonds de dotation.
- 3) que l'ensemble des nouveaux logos (RCT Miami, Rugby Cœur Toulonnais) soient ajoutés à la future convention ce qui permettrait l'utilisation gratuite de la marque par le Fonds de dotation.
- 4) que l'appellation « Fonds de dotation du Rugby Cœur Toulonnais » soit remplacée par : « Fonds de dotation Rugby Cœur Toulonnais ».

Les membres de la commission « Convention » se sont par ailleurs fermement opposés à la lettre d'engagement, sur papier libre, que la SASP proposait de mettre à la signature du président de l'Association. L'Association étant propriétaire de la dénomination, des couleurs et du logo Rugby Club Toulonnais, c'est à elle et à elle seule qu'il revient de déposer le logo et les couleurs du Fonds de dotation.

Philip FITZGERALD rappelle qu'il a ainsi été mandaté pour rédiger un projet de licence de marque.

Alex MASSARI précise qu'il a pris part, mardi 18 février après-midi, à une réunion organisée par la SASP, à laquelle participaient : Frédéric BIR, Cédric ROUHOUT et Philip FITZGERALD. Le président souligne que deux avancées majeures sont le fruit de cette réunion :

- d'une part l'Association a obtenu satisfaction sur l'appellation « Fonds de dotation Rugby Club Toulonnais » ainsi que sur la durée d'octroi de la marque centenaire et de ses dérivés, limitée à douze ans.
- d'autre part les parties se sont accordées sur le principe que l'Association deviendrait cofondatrice du Fonds et apporterait à ce titre une dotation initiale de 15000 euros.

L'Association accepterait, dans ce cadre, une mise à disposition de cette marque centenaire à titre gratuit pendant 12 ans.

L'Association avait aussi demandé que cet outil de financement soit quasi-paritaire avec 4 membres appartenant à la SASP et 3 appartenant à l'Association RCT, sans obtenir pour autant de réponse précise à ce sujet.

Le vendredi 21 février en fin de journée, la SASP a adressé un nouveau projet de statuts pour le Fonds de dotation à l'Association

Toutefois et en dépit de l'accord sur la nouvelle qualité de l'Association au sein du Fonds de dotation, c'est-à-dire de co-fondatrice, il ressortait de la lecture du nouveau projet que c'est néanmoins le Président de la SASP et les représentants issus de la SASP siégeant au Conseil d'administration, qui maîtriseraient massivement le pouvoir décisionnel du Fonds de dotation, à quelques exceptions près.

Bien plus, la première clause de l'article 13 de l'ancien projet de statuts, permettant au président de l'Association de disposer d'un droit de veto sur les actions proposées par le Fonds avait tout simplement disparue dans la nouvelle version.

L'Association a fait preuve toutefois d'une très grande réactivité en adressant à la SASP, dès le mardi 25 février :

- un projet de contrat de licence de marque.
- quelques observations ayant pour objectif de rééquilibrer les pouvoirs de l'Association et ceux de la SASP, dans le cadre du Fonds de dotation.

Le 25 février, la SASP a adressé un courriel à l'Association lui indiquant que la participation de l'Association au sein du Fonds de dotation ne lui paraissait pas aujourd'hui possible en l'état et qu'elle souhaitait « *éviter que des discussions sans fin ne se poursuivent au sein même du Fonds de dotation et **mettent à mal son bon fonctionnement*** ».

L'Association a été très étonnée d'apprendre que la SASP lui demandait en réalité de mettre à disposition à titre gratuit sa marque centenaire, héritage du peuple toulonnais, apporter son image et son argent en qualité de co-fondatrice en acceptant d'être privée de toute influence réelle au sein de cette entité au motif qu'un tel pouvoir pourrait mettre à mal le bon fonctionnement du Fonds.

Michel GRILLO : « J'avais l'impression à l'époque que Mourad BOUDJELLAL faisait traîner les négociations et je m'aperçois aujourd'hui, qu'avec Bernard LEMAÎTRE, ce n'est pas mieux. »

Bruno NAUD : « Comment la SASP peut-elle envisager que l'Association soit membre-fondateur du Fonds sans lui accorder aucun droit ? »

Olivier ROUARD s'adressant à Philip FITZGERALD : « Parfois, il vaut mieux se déplacer en personne pour accélérer les choses. » (Il fallait se déplacer en personne pour avoir des explications sur la disparition d'une clause de l'article 13.)

Xavier TACCARD : « Pour négocier, il faut être deux ! »

Henri DOËRR : « Qu'est-ce que tu veux dire par là ? »

Xavier TACCARD : « Je dis seulement que pour négocier, il faut être deux ! »

Henri DOËRR : « Laisserais-tu entendre que c'est l'Association qui fait preuve de mauvaise volonté ? »

Xavier TACCARD : « Je répète que pour négocier, il faut être deux. »

Henri DOËRR : « Suggérer à demi-mot que c'est l'Association qui traîne les pieds est tout bonnement intolérable cela l'est d'autant plus, qu'Alex et Philip défendent depuis des mois, pied à pied, les intérêts de l'Association et que ce qu'ils obtiennent d'un côté est trop souvent défait de l'autre. »

Alex MASSARI déclare : « Avec FITZY, cela fait six ans qu'on passe beaucoup de temps à négocier avec une consultation régulière et un vote du Comité directeur. Je ne vous cache pas que je préférerais le consacrer à aller sur les terrains. Désormais, pour éviter toute surprise, avant que je ne signe quoi que ce soit, je demanderai à disposer de la version définitive deux heures avant de la parapher. »

Maurice DUNY : « Est-ce que la SASP ne ferait pas traîner les pourparlers pour avoir tout loisir de négocier avec une éventuelle nouvelle équipe dirigeante ? »

Amicale des anciens joueurs du RCT

Alex MASSARI fait part au Comité des avancées obtenues sur la création ou plus exactement la réactivation de l'Amicale des anciens joueurs du RCT avec Jean-Claude BALLATORE et André HERRERO, en s'inspirant des statuts de l'Union Sportive Usselloise. Une prochaine réunion à laquelle participera Bruno MOTTEROZ entre autres, permettra de finaliser cette création. Il lui a paru logique d'associer la SASP à cette Amicale. Dans cet esprit, il a proposé que les présidents de la SASP et de l'Association y figurent comme membres d'honneur et que le RCT Association accorde une somme de 3000€ pour le démarrage de cette amicale qui est un plus pour le Club.

Académie

Yves ULM signale au Comité qu'Alex MASSARI, Jean REY et lui, ont été invités par Christian GUEGUEN, le proviseur, à prendre part à une réunion sur l'Académie, au lycée Rouvière. Olivier LIEVREMONT, Jean-Marie MARTINEZ, Laurent GERY et Christine GASSIOLE, étaient présents pour la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Rugby. Christian GUEGUEN était entouré d'un inspecteur qui venait de Nice et d'une personne qui suit tout le sportif au niveau de l'Académie. Les jeunes en 1^{ère} générale à Rouvière, seraient, en fonction de leur choix d'option, orientés en Terminale, soit sur Dumont d'Urville, soit sur Costebelle. Nous avons réitéré le recrutement de quelqu'un à plein temps, sur l'Académie. On s'oriente vers un emploi à mi-temps. Il coûterait 35 euros de l'heure avec les charges et nous serait remboursé par la Ligue. Cela nous permettrait de consacrer le mi-temps supplémentaire à intervenir sur les quartiers.

Elaboration d'un profil de poste de directeur technique

Henri DOËRR indique que le Bureau a jugé qu'il était utile et nécessaire de faire appel à un cabinet RH, en bénéficiant du financement de l'AFDAS, pour nous aider à élaborer le profil de poste d'un directeur technique chargé de gérer la politique sportive du Club, au quotidien. Olivier ROUARD suggère que ce directeur technique ait des liens avec la SASP et que son recrutement ne soit pas envisagé d'ici aux élections.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h30.

Le Président
Alex MASSARI

Le Secrétaire général
Henri DOËRR